



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 11 mai 2026 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
365, route 117 <i>2026-DM-030</i>	Autoriser : • une enseigne d'une superficie de 2,25 m² plutôt que d'un maximum de 1 m²; • une superficie d'affichage totale de 6,75 m² plutôt que d'un maximum de 5 m².
360-362, chemin du Roi-du-Nord <i>2026-DM-034</i>	Autoriser un abri d'auto isolé alors que le règlement ne le permet pas.
161, chemin du Curé-Deslauriers, local CRU7 <i>2026-DM-055</i>	Autoriser l'affichage de deux enseignes sur la partie angulaire d'auvents alors que le règlement ne le permet pas.
Rue Siméon Lot 6 331 987 du cadastre du Québec <i>2026-DM-061</i>	Autoriser un bâtiment accessoire : • qui ne respecte pas les marges prescrites à la grille des usages et des normes; • situé à 28,27 m plutôt qu'à un maximum de 4 m de la marge. Autoriser : • une clôture encerclant une aire d'entreposage extérieure située à 0,5 m plutôt qu'à 2,5 m de la ligne avant; • une aire d'isolement d'une profondeur de 0,4 m plutôt que d'un minimum de 1 m; • un accès ayant une largeur de 12 m alors que le maximum autorisé est de 10 m; • le rejet des eaux de ruissellement dans un fossé situé en dehors du terrain alors que le règlement exige la gestion à même le terrain; • la plantation de 2 arbres dans l'aire d'isolement située entre la ligne avant et l'aire de stationnement extérieur plutôt qu'un minimum de 17 arbres.

Donné à Mont-Tremblant, ce 22 avril 2026.

Maude Picotin
Greffière adjointe